

DEVENEZ ANIMATEUR.ICE PROFESSIONNEL.LE, FORMEZ-VOUS EN PICARDIE

Alternance : 500h en Structure d'accueil + 520h en Centre de formation

INFOS & INSCRIPTION

Nadia MARTIN
Secrétariat des formations
03 22 71 79 00
nmartin@cemea-picardie.asso.fr

Thierry MALFAIT
Référént handicap et mobilité
contact@cemea-picardie.asso.fr

Animez des activités et accompagnez les publics dans la vie quotidienne.

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Le CPJEPS est un **diplôme d'État homologué de niveau 3**, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

LIEU & DATE

Lieu : Bassin Creillois (60)

Début : octobre 2021

Fin : juin 2022

Informations données sous réserve d'habilitation

À qui s'adresse la formation ?

La formation est ouverte aux salariés, apprentis et demandeurs d'emploi.

Vous voulez travailler dans le cadre d'une équipe et d'un projet de structure ?

- ✓ Accueillir différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
- ✓ Concevoir et animer des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.
- ✓ Concevoir et animer des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.
- ✓ Assurer la sécurité des tiers et des publics dont vous avez la charge.
- ✓ Évaluer vos actions d'animation et en rend compte.

CANDIDATER

Dépôt du dossier d'inscription :
date limite 48h avant début formation

Dates des tests de sélection :
au choix : 26/08 et jusqu'au 7 octobre

Organisation de la formation

La formation CPJEPS est construite autour de **4 unités capitalisables (UC)** correspondant au référentiel. Elle est précédée par une étape de positionnement.

- UC 1** Participer au projet de la structure
- UC 2** Animer les temps de la vie quotidienne de groupes
- UC 3** Concevoir des activités en direction d'un groupe
- UC 4** Animer des activités

Les **épreuves de certifications** comprennent trois périodes d'évaluation : la production d'un document et sa soutenance (pour UC 1 et UC 2) ; la production d'un écrit présentant deux projets d'activités et sa soutenance (UC 3) ; une évaluation des compétences en situation réelle d'animation sur le terrain (UC 4).

TARIFS

Demandeur d'emploi :

Prise en charge région (dans la limite des places disponibles et selon sélection)

Salarié & Apprenti :

- Frais d'inscription : 15 €
- Frais de gestion administrative d'entrée en formation : 60 €
- Positionnement : 168€ (12€/h)
- Formation : 6240 € (12 €/h)

Prise en charge des couts de formation : voir au verso

Financement & Conditions d'admission ↪

CÉMEÀ Picardie - 7 rue Henriette Dumuin 80000 AMIENS

☎ 03 22 71 79 00

☎ 03 22 91 08 50

✉ contact@cemea-picardie.asso.fr

VOTRE VOLONTÉ

Penser l'animation dans une démarche d'éducation populaire au sein d'une structure socio-éducative ou socio-culturelle.

Faire preuve d'un bon relationnel pour travailler en équipe, accueillir et informer le public, prioritairement des enfants, des jeunes et leurs familles.

Prendre en compte le groupe et chaque personne, pour identifier les besoins, agir sur le territoire, contribuer à développer la citoyenneté et à renforcer le «lien social».

Co-construire et animer des activités centrées sur la socialisation, l'émergence de projets et l'estime de soi.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Faire vivre la formation comme lieu de rencontre et d'échange.

Sélectionner et accompagner des formateurs praticiens engagés.

Utiliser des méthodes d'éducation active.

Faire preuve d'une réelle écoute pour aider chaque stagiaire à franchir les obstacles et à révéler son potentiel.

Les CEMÉA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état. Organisme de formation fondé en 1937, nous accompagnons et formons les volontaires et professionnels de l'éducation.



FORMATION SUR MESURE

La formation est précédée d'un positionnement qui permet la définition d'un parcours individualisé de formation et, dans certains cas, d'un allègement de formation.

FAITES-VOUS FINANCER

Votre situation vous permet sans doute de bénéficier d'une prise en charge !

Salarié & Apprenti

Rapprochez-vous de votre employeur, et demandez-nous un devis et le calendrier de la formation.

Dans le cadre de l'apprentissage, les employeurs bénéficient d'exonérations de cotisations sociales.

Demandeur d'emploi :

Rapprochez-vous de votre conseiller Mission locale, Pôle Emploi, CAP Emploi.

Possibilité de prise en charge complète grâce au soutien du Programme Régional de Formation Hauts de France.

Besoin d'un renseignement ?
Consultez-nous !

Conditions d'accès

Pour pouvoir s'inscrire au CPJEPS-AAVQ, il n'est pas nécessaire de justifier d'une expérience ou d'une formation.

Cependant les personnes n'ayant ni attestation de secourisme ni certification/expérience dans l'éducation ou l'animation (nous contacter pour avoir la liste des certifications) devront passer un entretien préalable à la mise en situation professionnelle.

Procédure d'admission

L'admission en formation comporte deux étapes : l'inscription puis les tests de sélection.

1. Inscription

- Demander le dossier d'inscription à Nadia MARTIN (coordonnées en bas de page)
- Renvoyer le dossier dûment complété (avec pièces justificatives)

2. Tests de sélection

Une fois que nous avons validé votre dossier d'inscription, nous vous convoquons aux tests de sélection. Ces tests se composent d'un écrit de 1h et d'un oral.

L'entrée en formation est conditionnée à la réussite aux tests de sélection.



Certification Qualité
Qualiopi
N° CPS RNCQ 0160

CONTACTEZ-NOUS

Une question sur la formation ?
Besoin du dossier d'inscription

Contactez le secrétariat :  03 22 71 79 00

 nmartin@cemea-picardie.asso.fr



www.cemea-picardie.fr

Les informations présentées ici sont à titre indicatif et non-contractuelles. Merci de nous contacter ou de consulter les textes réglementaires pour des informations exhaustives.